

GRAND EST ADDICTIONS

Association

Siège social : 3 Allée des tilleuls - 54180 HEILLECOURT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Nos bureaux : 3 Rue de Turique, 54000 **Nancy** (03 83 98 65 25) | 1 Rue Saint Laurent, 54700 **Pont-A-Mousson** (03 83 81 07 73) |
16 Av. Sébastopol, 57070 **Metz** (03 87 30 24 75) | secef@secef.fr | Retrouvez nous avec toute l'actualité sur www.secef.fr

SECEF | 3 Rue de Turique, 54000 Nancy | SAS au capital de 1.000.000 Euros | SIREN 759 800 451 RCS Nancy | Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Grand Est | Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Est | Inscrite sur la liste des Experts Judiciaires près la Cour d'Appel de Nancy
Membre du groupement **Absoluce** en France et **INAA** à l'international (International Association of independant Accounting firms)



GRAND EST ADDICTIONS

Association

Siège social : 3 Allée des tilleuls - 54180 HEILLECOURT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de GRAND EST ADDICTIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GRAND EST ADDICTIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables – Règles générales » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de réglementation comptable relatif à la modernisation des états financiers avec l'application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes



comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nancy, le 13 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
SECEF

Signé par Olivier Dietsch
Le 13 mai 2026

doc_xq9w
tx_wZDZmbQ6a2yb

Olivier DIETSCH

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	1 700	1 700		
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total Actif immobilisé (II)	1 715	1 700	15	15
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	87 775		87 775	44 455
Charges constatées d'avance	1 087		1 087	820
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	440 048		440 048	650 523
Total Actif circulant (III)	528 911		528 911	695 798
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (				
Ecart de conversion / Diff. d'évaluation (V				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	530 626	1 700	528 926	695 813

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves pour projet de l'entité		
Report à nouveau	976	778
Excédent ou déficit de l'exercice	2 958	198
Situation nette (sous-total)	3 934	976
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des capitaux propres (I)	3 934	976
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	507 459	550 057
Total des fonds reportés et dédiés (II)	507 459	550 057
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (III)		
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 512	116 391
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	7 607	28 389
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 414	
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (IV)	17 533	144 780
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	528 926	695 813

Compte de fonctionnement

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation						
Cotisations	1 090	0,18			1 090	
Ventes de biens et de services						
Ventes de biens						
Ventes de prestations services						
Produits de tiers financeurs	640 991		1 095 994		-455 003	-41,52
Concours publics et subventions d'exploita	620 991	99,82	1 095 994	100,00	-475 003	-43,34
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. co						
Ressources liées à la générosité du public						
Contributions financières	20 000	3,22			20 000	
Repr. / amort., dépréc. et prov.						
Produits des cessions d'immobilisations						
Utilisation des fonds dédiés	550 057	88,42	91 061	8,31	458 996	504,05
Autres produits	212	0,03	2		210	NS
Total des produits d'exploitation (I)	1 192 350	191,67	1 187 057	108,31	5 293	0,45
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	58 612	9,42	59 623	5,44	-1 012	-1,70
Aides financières	616 537	99,11	542 713	49,52	73 824	13,60
Impôts, taxes et versements assimilés			60	0,01	-60	-100,00
Salaires			3 670	0,33	-3 670	-100,00
Cotisations sociales	24		1 446	0,13	-1 422	-98,34
Dotations aux amortissements et aux dépr						
Sur immob. : dotations aux amort.						
Sur immob. : dotations aux dépr.						
Sur actif circulant. : dotations aux amort.						
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	507 459	81,57	550 057	50,19	-42 598	-7,74
Valeurs comptables des immo. cédées						
Autres charges	8 416	1,35	8 419	0,77	-4	-0,04
Total des charges d'exploitation (II)	1 191 047	191,46	1 165 988	106,39	25 059	2,15
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 303	0,21	21 069	1,92	-19 766	-93,82
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de						
Autres intérêts et produits assimilés	1 655	0,27	195	0,02	1 460	748,96
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'éléments financier						
Produits nets / cessions VMP et instrumen						
Total des produits financiers (III)	1 655	0,27	195	0,02	1 460	748,96
Charges financières						
Dotations aux amort., aux dépréciations et						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immo. financières						
Chges nettes / cessions de valeurs mob. d						

Compte de fonctionnement

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Total des charges financières (IV)						
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 655	0,27	195	0,02	1 460	748,96
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	2 958	0,48	21 264	1,94	-18 306	-86,09
Total des produits exceptionnels (V)						
Total des charges exceptionnelles (VI)			21 066	1,92	-21 066	-100,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			-21 066	-1,92	21 066	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VI)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	1 194 005	191,94	1 187 252	108,33	6 753	0,57
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 191 047	191,46	1 187 054	108,31	3 993	0,34
EXCEDENT OU DEFICIT	2 958	0,48	198	0,02	2 760	NS
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : GRAND EST ADDICTIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 528 926 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 2 958 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'objet de l'association est le suivant :

Grand Est Addictions est un dispositif régional d'appui spécifique en addictologie qui a pour vocation d'assurer la coordination des acteurs de l'addictologie en Grand-Est, en constituant un lieu d'échanges et de concertation entre ces acteurs.

Elle vise à favoriser l'innovation dans le champ de l'addictologie et les pratiques :

- De prévention
- De réduction des risques et des dommages
- D'accompagnement et de soins des patients présentant des conduites addictives.

L'association fédérative sera chargée des missions suivantes :

1. La coordination des acteurs de prévention et de soins du territoire quelles que soient les modalités et lieux d'exercice
2. L'expertise en addictologie tant pour les acteurs que pour les institutions
3. Le soutien de l'ARS et principalement des délégations territoriales afin de tendre vers une amélioration et une optimisation des réponses apportées aux usagers dans un continuum de parcours (intégrant la prévention, la réduction des risques et les soins)
4. L'information, la communication à destination des professionnels, des institutionnels et éventuellement du public
5. L'enseignement, la formation (initiale et continue), la recherche et l'évaluation dans le domaine de l'addictologie
6. La diffusion des bonnes pratiques, des expériences innovantes.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement de l'autorité des normes comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce règlement s'inscrit dans le cadre du plan comptable général défini par le règlement ANC n°2014-03, tel que modifié notamment par les règlements ANC n°2022-06 et ANC n° 2023-03.

La première application du nouveau règlement ANC relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, constitue un changement de réglementation comptable. Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis conformément à ce nouveau règlement.

Cette première application n'a pas d'incidence significative sur les capitaux propres d'ouverture. Les éventuels reclassements nécessaires ont été effectués afin de présenter les états financiers conformément aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Règles et méthodes comptables

- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 700			1 700
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 700			1 700
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	15			15
TOTAL	1 715			1 715

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres immobilisations incorpor Immobilisations incorporelles						
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agence et aménagements des construct - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agence et aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatiq	5 à 10 ans		1 700			1 700
- Emballages récupérables et div Immobilisations corporelles			1 700			1 700
TOTAL			1 700			1 700

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 88 863 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	87 775	87 775	
Charges constatées d'avance	1 087	1 087	
Total	88 863	88 863	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	1 818
Total	1 818

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de re					
Fonds propres avec droit de re					
Ecart de réévaluation					
Réserves hors activités sociale					
Réserves des activités sociales					
RAN hors activités sociales	778	198			976
RAN des activités sociales					
Exc.ou Déficit hors activ.sociale	198	-198	2 958		2 958
Exc.ou Déficit des activités soci					
Situation nette	976		2 958		3 934
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	976		2 958		3 934

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 17 533 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 512	8 512		
Dettes fiscales et sociales	7 607	7 607		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	1 414	1 414		
Total	17 533	17 533		

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	6 036
SUBVENTION A REVERSER	7 607
DIVERS - CHARGES À PAYER	1 414
Total	15 057

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 087		
Total	1 087		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	2 676	
TOTAL	2 676	

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics Subventions d'exploitation Subventions d'équilibre Subventions d'investissem					620 991	620 991
						620 991

Les subventions perçues en 2025 ont été versées par l'ARS.

Autres informations

Donations

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
Subvent° LAST	469 831	469 831	98 722			371 109	
Subvent° CPOM	80 226	80 226			40 124	120 350	
Total	550 057	550 057	98 722		40 124	491 459	

Contributions financières d'autres organismes

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
COPEGE					16 000	16 000	
Total					16 000	16 000	